



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## PROCEDURE D'AFFECTION APRES LA SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Rentrée scolaire : septembre 2017

**AFFECTATION EN PREMIERE TECHNOLOGIQUE  
ET PREMIERE PROFESSIONNELLE APRES LE STAGE « PASSERELLE »**

**L'AFFECTION EST UNE PROCEDURE INFORMATISEE**

**Votre enfant est scolarisé(e) dans un lycée public, privé sous contrat ou agricole de l'Académie.**

**Le chef d'établissement dans lequel est scolarisé votre enfant, effectuera la saisie des vœux et des notes.**

- Les résultats et les notifications d'affectation seront disponibles dans l'établissement de votre enfant **à partir du 30 juin 2017**